

Conflits d'intérêts

Comprendre les conflits d'intérêts

Il peut arriver que les intérêts de Patrimoine Richardson Limitée (« **Patrimoine Richardson** », « **notre** », « **nos** » ou « **nous** »), en tant que société de services financiers, ou les intérêts de nos conseillers, soient incompatibles avec vos intérêts en tant que client. Nous avons adopté des politiques et des procédures visant à repérer et à gérer les conflits d'intérêts susceptibles d'avoir une incidence importante sur notre relation avec vous. Tous les conflits d'intérêts importants seront gérés dans votre intérêt supérieur et vous seront communiqués au plus tôt. Si nous ne parvenons pas à résoudre un conflit d'intérêts important dans votre intérêt supérieur, ou si le conflit est autrement interdit par la loi, nous l'éviterons.

Nous vous informerons des conflits d'intérêts importants réels, potentiels ou perçus afin que vous puissiez mieux les comprendre et évaluer de quelle manière ils pourraient vous toucher.

Divulgaration des conflits d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente les conflits d'intérêts importants réels, potentiels ou perçus qui s'appliquent à notre relation avec vous et en explique la nature et la portée, notre façon de les gérer, les répercussions qu'ils pourraient avoir ou les risques qu'ils pourraient représenter pour vous.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
Relation entre Patrimoine Richardson et d'autres sociétés au sein d'iA Groupe financier Patrimoine Richardson est une filiale indirecte en propriété exclusive d'iA Société financière inc. (« iA Société financière »), une entreprise canadienne cotée en bourse (symbole boursier IAG) et société mère d'iA Groupe financier. iA Groupe financier fournit des produits et des services d'assurance et de gestion de patrimoine.	Bien qu'iA Groupe financier puisse tirer des revenus supérieurs lorsque nous vendons des produits d'iA Société financière plutôt que des produits de tiers, nos conseillers touchent le même taux de commission pour la vente de fonds et d'autres produits proposés par des parties liées et associées, comme les fonds iA Clarington, que pour la vente de fonds et d'autres produits de tiers. Les produits exclusifs que nous vendons sont assujettis aux mêmes critères de sélection, processus d'examen et évaluations de la convenance que les produits de tiers que nous vendons. Il nous est interdit d'acheter des titres d'émetteurs qui font partie d'iA Groupe financier, y compris iA Société financière, sans votre consentement.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche

Notre relation avec iA Société financière et les autres membres d'iA Groupe financier, y compris nos filiales en propriété exclusive, peut créer des conflits d'intérêts lorsque nous recommandons l'acquisition ou la cession de titres émis par iA Société financière, ou lorsque nous vous fournissons des produits et des services proposés par d'autres membres d'iA Groupe financier, ce qui peut donner l'impression que nous agissons dans leur intérêt supérieur plutôt que dans le vôtre.

iA Groupe financier comprend les sociétés suivantes, qui gèrent des fonds de placement, fournissent des services de gestion de portefeuille ou vous proposent directement des services :

- **Placements iA Clarington inc.** – Un gestionnaire de fonds de placement de la famille des fonds de placement d'iA Clarington.
- **Industrielle Alliance, Gestion des placements inc.** – Un gestionnaire de portefeuille de la famille des fonds de placement d'iA Clarington.
- **iA Gestion mondiale d'actifs inc.** – Chargée de la gestion de portefeuille pour la famille des fonds de placement d'iA Clarington.
- **iA Gestion privée de patrimoine inc.** – Un courtier en placement qui peut agir à titre de conseiller en placement pour des fonds de placement tiers que vos conseillers peuvent vous recommander et que votre conseiller peut utiliser pour exécuter des opérations sur des titres à revenu fixe pour vos comptes. Voir « Utilisation de parties liées pour les services de négociation de titres à revenu fixe ».

Comment nous gérons le conflit d'intérêts

Toute opération ou tout conseil au sujet d'opérations sur titres d'iA Société financière ou de tout autre émetteur lié ou associé doit être examiné dans l'intérêt supérieur du client et est assujéti aux obligations de connaissance du client, de connaissance du produit et d'adéquation.

Patrimoine Richardson, ses filiales et les autres entités d'iA Groupe financier exploitent leurs activités respectives de façon indépendante les unes des autres. Les sociétés sont physiquement séparées et ont mis en place des barrières à l'information permettant de restreindre l'accès aux renseignements des clients.

En plus de la réglementation applicable et des dispositions contractuelles des ententes commerciales qui peuvent exister entre Patrimoine Richardson, ses filiales et les autres entités d'iA Groupe financier, chaque société est soumise à un code de conduite professionnelle régissant ses actions, ainsi qu'à des politiques et procédures de conformité internes.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche

Comment nous gérons le conflit d'intérêts

Les filiales en propriété exclusive de Patrimoine Richardson suivantes peuvent également vous fournir des services :

- **Richardson Wealth (USA) Limited** – Un conseiller en placement inscrit aux États-Unis qui fournit des conseils aux résidents américains.
- **Services d'assurance Patrimoine Richardson Limitée** – Un conseiller en services d'assurance autorisé à vendre des produits d'assurance vie dans la plupart des provinces et territoires canadiens.
- **Bureau de gestion de patrimoine familial de Richardson limitée** – Une société de services de patrimoine qui accompagne les clients à valeur nette élevée dans la gestion de leurs affaires.

Placements dans des émetteurs liés et associés, y compris dans des produits d'iA

Nous offrons à la fois des produits de tiers et des produits exclusifs.

Dans le cadre de ses services, Patrimoine Richardson peut recommander, ou faire en sorte, que votre compte investisse dans ses produits exclusifs ou ceux d'iA Société financière ou d'autres membres du groupe iA Groupe financier, y compris nos filiales en propriété exclusive.

Nous sommes également susceptibles de vous recommander, ou de faire en sorte, que votre compte investisse dans des titres émis par d'autres émetteurs liés ou associés, y compris des fonds pour lesquels nous agissons à titre de conseiller ou de sous-conseiller. Un émetteur de titres est considéré comme

Nous expliquons comment nous gérons ces conflits d'intérêts dans la section ci-dessous intitulée « Relations entre Patrimoine Richardson et les autres sociétés d'iA Groupe financier ».

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche

Comment nous gérons le conflit d'intérêts

« lié » à nous si, pour des raisons découlant de notre participation, gestion ou contrôle des titres avec droit de vote, nous pouvons exercer un contrôle sur cet émetteur, si cet émetteur peut exercer un contrôle sur nous, ou si un même tiers peut exercer un contrôle à la fois sur l'émetteur et sur nous. Un émetteur est considéré comme « associé » à nous si, en raison de dettes ou d'autres relations, un acheteur éventuel raisonnable de titres de l'émetteur associé peut mettre en doute notre indépendance par rapport à l'émetteur.

Pour obtenir la liste complète des émetteurs liés ou associés à Patrimoine Richardson et aux autres membres d'IA Groupe financier, veuillez consulter :

<https://richardsonwealth.com/fr/emetteurs-lies-et-associes/>

Notre relation avec les entités proposant des produits exclusifs et avec les émetteurs liés ou associés à celles-ci peut créer des conflits d'intérêts lorsque nous recommandons l'achat ou la vente de ces produits ou titres, ou lorsque nous incitons nos clients à les acquérir, ce qui peut donner l'impression que nous agissons dans notre intérêt supérieur ou dans celui de nos parties liées ou associées, et non dans le vôtre.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche

Patrimoine Richardson en tant que distributeur principal de certains fonds communs de placement

Nous agissons en tant que distributeur principal de la famille des fonds d'iA Clarington et pouvons également agir en tant que distributeur d'autres fonds communs de placement liés ou associés. En contrepartie de nos services, nous recevons un pourcentage des commissions de gestion gagnées par les gestionnaires de ces fonds. Le montant de cette commission est indiqué dans le prospectus des fonds concernés.

Utilisation de parties liées pour les services de négociation de titres à revenu fixe

Nos conseillers sont susceptibles de recourir aux services de négociation de tiers indépendants, notamment Services de compensations Fidelity Canada s.r.i. (le courtier en placement qui agit à titre de courtier principal), ou de parties liées, notamment notre filiale, iA Gestion privée de patrimoine inc. (« **iA Gestion privée de patrimoine** »), pour exécuter des opérations sur des titres à revenu fixe pour votre compte. Dans les deux cas, ces parties peuvent exécuter ces opérations pour leur propre compte. La partie exécutant l'opération ou nous-mêmes pouvons tirer des revenus basés sur l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui peuvent s'ajouter aux commissions ou frais facturés sur votre compte. La partie exécutant l'opération ou nous-mêmes pouvons vous vendre un titre à revenu fixe, comme une obligation de société, à un prix supérieur auquel il a été acheté. La confirmation de chaque transaction précisera si la partie qui a exécuté l'opération a agi pour son propre compte.

Comment nous gérons le conflit d'intérêts

Votre conseiller pourrait vous recommander d'investir dans un ou plusieurs des fonds dont nous sommes le distributeur principal, à condition que ces placements vous conviennent. Votre conseiller n'a aucun intérêt à recommander ou à acheter un fonds commun de placement précis pour vous, y compris les fonds dont nous sommes le distributeur principal. Les recommandations et les décisions de votre conseiller sont fondées sur votre situation personnelle et financière, afin de garantir des décisions de placement appropriées pour vous.

Les entités auxquelles nous faisons appel pour exécuter des opérations sur titres à revenu fixe en votre nom, notamment Services de compensations Fidelity Canada s.r.i. et iA Gestion privée de patrimoine, et nous-mêmes prendrons toutes les mesures raisonnables pour que les ordres en votre nom soient exécutés au meilleur prix, conformément aux réglementations applicables en matière de valeurs mobilières

Une description des politiques et procédures que suivent Services de compensations Fidelity Canada s.r.i. et iA Gestion privée de patrimoine afin de garantir la « meilleure exécution » est disponible aux liens ci-dessous :

Fidelity:

https://clearing.fidelity.ca/content/dam/fcc/en/footer-pdfs-en/fcc_disclosure_of_best_execution_policies.pdf
[en anglais]

iA Gestion privée de patrimoine :

<https://iaprivatewealth.ca/regulatory-framework/best-execution-disclosure> [en anglais]

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
	Nous sélectionnons les courtiers qui exécutent les opérations pour le compte de nos clients conformément à nos politiques et procédures visant à garantir la « meilleure exécution » et à respecter les exigences connexes de l'OCRI ainsi que les lois et réglementations applicables en matière de valeurs mobilières. La meilleure exécution pour nos clients est notre priorité et nous ne nous laissons pas influencer par nos relations avec les parties retenues pour exécuter les opérations.
Ententes de rémunération et mécanismes incitatifs internes Nous rémunérons et récompensons les conseillers en fonction du solde des comptes des clients et des revenus générés. Cela peut donner l'impression que les conseillers sont incités à vendre davantage et à recommander certains produits afin de recevoir une rémunération et des récompenses plus élevées.	Nous rémunérons et récompensons les conseillers selon une combinaison d'un ou de plusieurs des éléments suivants : • une rémunération calculée sur la valeur ou le type d'actifs sous administration; • des primes calculées selon divers critères de rendement; • un pourcentage des commissions, des écarts de cotation et des commissions de suivi qui sont versés à Patrimoine Richardson (les niveaux de rémunération peuvent varier selon les produits). Nous gérons les conflits d'intérêts liés à la rémunération et aux incitations reçues par nos conseillers en veillant à ce que ceux-ci soient récompensés lorsqu'ils font passer vos intérêts avant les leurs. Les niveaux de rémunération peuvent varier selon les produits, et les frais peuvent différer selon le type de compte (à honoraires ou de transaction). Nos régimes de rémunération n'incitent pas nos conseillers à recommander des produits ou services spécifiques, y compris un type de compte particulier. Nos politiques interdisent expressément les opérations fréquentes lorsqu'elles sont inappropriées. Nous supervisons et contrôlons nos conseillers, notamment

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche

Comment nous gérons le conflit d'intérêts

par le biais de vérifications quotidiennes et mensuelles des comptes afin de détecter les opérations fréquentes.

Nos programmes de récompenses ne reposent pas uniquement sur la génération de revenus, mais également sur d'autres facteurs tels que la conformité aux obligations réglementaires et des politiques et procédures de Patrimoine Richardson.

Tous les conseillers sont tenus de respecter des normes de conduite professionnelle et personnelle, d'intégrité et de professionnalisme, notamment le Code de conduite de Patrimoine Richardson, et sont responsables des frais découlant de leur comportement, tel que les erreurs de négociation et les réclamations.

Types de comptes présentant des frais et des modes de rémunération différents

Nous proposons des comptes à honoraires, pour lesquels vous payez des honoraires calculés sur la valeur ou les types d'actifs sous gestion, et des comptes à commissions, pour lesquels vous payez une commission pour chaque transaction. Ils présentent tous deux des avantages pour les clients, mais peuvent donner l'impression que nous sommes incités à privilégier l'un plutôt que l'autre.

Les comptes à honoraires nous rapportent des revenus réguliers, qui peuvent être supérieurs aux honoraires que nous percevrions sur des comptes à commissions pour les clients aux activités de négociation faibles. En outre, les comptes à honoraires nous permettent de proposer des honoraires différents selon les clients. Par ailleurs, les commissions sur opérations des comptes à commissions peuvent être supérieures aux honoraires que nous percevrions sur des comptes à honoraires pour les clients aux activités de négociation élevées.

Nous évaluons la pertinence du type de compte à l'ouverture du compte et en continu par la suite. Nous veillons à ce que la rémunération de nos conseillers ne soit pas dépendante du type de compte.

Nous passons régulièrement en revue les comptes à honoraires présentant un faible volume de transactions, ainsi que les comptes à commissions présentant un volume de transactions élevé.

Nos politiques exigent que les conseillers expliquent clairement les types de produits et de services disponibles, notamment les différents types de comptes.

Les différents produits peuvent donner lieu à des niveaux de rémunération variables, et les différents types de comptes (à honoraires et de transaction) peuvent être assortis de frais différents.

Nos régimes de rémunération n'incitent pas nos représentants à recommander des produits ou services spécifiques, y compris un type de compte particulier. Lorsque des comptes de transaction et à honoraires sont tous deux disponibles, nous évaluons régulièrement si un compte à honoraires est adapté,

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
	en tenant compte de votre situation et de vos besoins et objectifs de placement. Les comptes à honoraires nous permettent de proposer des frais différents selon les clients, en fonction du total des actifs sous gestion et d'autres circonstances particulières; dans tous les cas, les conseillers sont tenus de prendre en compte certains facteurs pour déterminer les frais, notamment les actifs sous gestion, les produits détenus et les services fournis. En outre, afin d'éviter la double facturation des frais sur les comptes à honoraires, les produits comportant des commissions intégrées sont exclus de vos actifs aux fins du calcul des frais. Nous vous informons des différents types de comptes et de frais.
Rémunération liée aux produits Nous sommes susceptibles de recevoir une rémunération ou une part des revenus provenant de sociétés et d'émetteurs tiers auxquels nous sommes liés ou associés, en lien avec les produits que nous recommandons aux clients, notamment des commissions de suivi sur les fonds communs de placement que nous proposons. Cela peut donner l'impression d'une incitation à recommander ces produits.	Les conseillers doivent expliquer clairement les frais initiaux et récurrents, y compris toute rémunération payée à des tiers. Nous évaluons régulièrement les produits que nous proposons et qui donnent lieu à une rémunération de tiers afin de déterminer s'ils sont compétitifs par rapport à des solutions comparables sur le marché, notamment celles qui ne prévoient pas de rémunération de tiers. Nous surveillons les recommandations de placement de nos conseillers, y compris celles qui donnent lieu à une rémunération de tiers. Nous veillons à ce que toutes les opérations sur titres effectuées sur votre compte soient conformes à vos objectifs de placement, directives et restrictions prévues à votre convention de compte.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche

Comment nous gérons le conflit d'intérêts

Ententes de recommandation

Les ententes de recommandation permettent à un conseiller de payer ou de toucher une rémunération ou d'autres avantages pour avoir orienté un client vers une autre partie ou pour avoir reçu une recommandation de la part d'une autre partie. Les recommandations présentent un conflit d'intérêts intrinsèque. Le paiement ou la réception d'une rémunération, d'avantages ou d'éléments qui caractérisent notre relation avec l'autre partie peuvent amener un conseiller à effectuer ou à accepter une recommandation, même lorsque celle-ci n'est pas dans l'intérêt supérieur du client.

The Les ententes de recommandation ont pour objectif de mettre nos clients actuels ou potentiels en relation avec des professionnels qualifiés, qui sont les mieux placés pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers.

Nous avons mis en place des ententes de recommandation rémunérées pour des services tels que les services bancaires, la planification financière, la planification et l'administration successorales, l'assurance et certaines stratégies de placement.

Avant de vous orienter vers un tiers, votre conseiller est tenu de s'assurer que sa recommandation est dans votre intérêt supérieur. Avant ou lors de la recommandation, votre conseiller vous remettra un document d'information contenant des renseignements importants sur l'entente de recommandation, notamment le montant de sa commission, ou son mode calcul. Avant de recevoir une recommandation d'un tiers, les conseillers sont tenus de se conformer aux exigences réglementaires en matière de paiement, d'ententes de recommandation et d'information.

Rémunération des émetteurs

Nous sommes susceptibles de toucher une rémunération en contrepartie des services fournis aux émetteurs de titres. Ceux-ci nous rémunèrent lorsque nous participons à des syndicats et que nous vous vendons des titres nouvellement émis. Nous sommes susceptibles de participer à des syndicats de prise ferme dans le cadre desquels nous sommes tenus d'acheter une part d'une nouvelle émission syndiquée avant de revendre à nos clients les titres ainsi acquis. Lorsqu'une offre est un placement privé sans intermédiaire destiné à des investisseurs qualifiés, nous touchons une rémunération de la part de l'émetteur.

Votre conseiller est tenu de vous recommander des produits et services adaptés à vos besoins, et non pour atteindre des objectifs commerciaux, et doit se conformer à nos politiques, notamment en formulant des recommandations adaptées et en priorisant vos intérêts.

Nous vous informerons de toute rémunération reçue d'un émetteur, des circonstances et de la nature des rémunérations que nous pouvons toucher de tiers, ainsi que des relations que nous pouvons entretenir avec un émetteur. Ces renseignements peuvent être communiqués dans des documents tels que le prospectus ou le mémorandum d'offre applicable, ou dans votre convention de compte.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
Nous pouvons donner l'impression de privilégier nos intérêts financiers lorsque nous vous recommandons des titres nouvellement émis ou des titres d'émetteurs auxquels nous avons fourni des services.	Nos politiques et procédures exigent de Patrimoine Richardson et de ses collaborateurs de comprendre la structure, les caractéristiques et les risques de chaque titre qu'ils recommandent à un client. Patrimoine Richardson dispose d'un comité d'examen des produits chargé d'étudier, d'autoriser et d'approuver les nouveaux produits proposés, ainsi que de définir les lignes directrices applicables à la vente des produits existants.
Intérêts sur les soldes de trésorerie et les fonds empruntés Nous sommes susceptibles de toucher des intérêts ou des revenus sur les soldes de trésorerie non investis de votre compte, de même que lorsque des fonds vous sont prêtés dans un compte sur marge. Nous pouvons donner l'impression de privilégier nos intérêts financiers lorsque nous conservons chez nous des fonds non investis ou lorsque nous vous offrons la possibilité d'emprunter de l'argent en utilisant les actifs de votre compte comme garanties.	Votre conseiller est tenu de vous recommander des produits, comptes et services adaptés à vos besoins, et non pour atteindre des objectifs commerciaux, et doit se conformer aux politiques de Patrimoine Richardson. Les évaluations régulières de la pertinence des comptes de nos clients tiennent compte, entre autres, des soldes de trésorerie et de la durée pendant laquelle les liquidités ne sont pas investies. Nous passons en revue et surveillons la totalité des prêts sur marge. Les offres d'emprunt pour investir que nous vous proposons doivent se conformer à vos objectifs de placement, vos directives et vos limites. Nous vous informons des risques et coûts potentiels liés à un emprunt pour investir.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche

Comment nous gérons le conflit d'intérêts

Opérations de change

Services de compensations Fidelity Canada s.r.i. ou une entité liée convertit les montants des transactions libellées dans des devises différentes de celle de votre compte. Services de compensations Fidelity Canada s.r.i. ou une entité liée tire des revenus de cette conversion et en verse une partie à Patrimoine Richardson. Cela peut donner lieu à un conflit d'intérêts, car Patrimoine Richardson touche des revenus liés à la conversion de devises en plus des commissions ou autres frais perçus sur la transaction.

Les taux d'écart applicables aux opérations de change sont calculés en fonction d'un certain nombre de facteurs comprenant les conditions du marché, le montant, la date et le type d'opération.

Nous vous informons que nous pouvons toucher des revenus liés aux opérations de change dans le Livret de modalités et conditions de divulgation des relations et des conflits d'intérêts de Patrimoine Richardson, disponible ici :

<https://richardsonwealth.com/wp-content/uploads/2026/01/relationship-disclosure-terms-and-conditions.pdf> [en anglais]

Utilisation de l'effet de levier dans les comptes des clients

L'effet de levier consiste à utiliser des fonds empruntés pour acheter des titres. Un conflit d'intérêts potentiel peut survenir lorsque les clients empruntent de l'argent pour investir, car cela accroît les actifs sous gestion et se traduit par des commissions ou des frais plus élevés pour le conseiller. Outre les risques supplémentaires liés à l'effet de levier, l'emprunt peut entraîner des coûts additionnels, de sorte que l'effet de levier peut ne pas être dans l'intérêt supérieur du client.

À l'ouverture d'un compte à effet de levier, les clients reçoivent un document d'information expliquant les risques liés à l'utilisation de fonds empruntés à des fins de placement. Avant approbation, nous examinons toutes les demandes d'ouverture de compte à effet de levier afin de nous assurer que ce type de compte est adapté au client. Ensuite, nous vérifions annuellement que le compte est toujours adapté et qu'il sert au mieux les intérêts du client.

Analyses de produits

Les analyses que nous diffusons peuvent parfois donner l'impression d'un conflit d'intérêts lorsqu'un courtier agit à titre de conseiller, preneur ferme ou mandataire pour le compte de certains émetteurs, ou à titre de sous-conseiller pour certains produits. Il peut arriver que des émetteurs mentionnés dans des analyses réalisées par des tiers entretiennent une relation avec nous. Cela peut donner l'impression d'un conflit d'intérêts. Nous pouvons avoir l'air de

Afin d'atténuer cette perception, nous diffusons uniquement des analyses réalisées par des tiers. Nous ne produisons pas nos propres analyses de titres. Nous respectons les réglementations du secteur qui régissent la diffusion de ces analyses. Nous avons mis en place des politiques et des procédures visant à répondre aux exigences relatives à la diffusion de ces analyses.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
diffuser des analyses de placement qui privilégient des émetteurs ou des produits avec lesquels nous entretenons des relations d'affaires, y compris une relation de sous-conseiller.	
Répartition équitable des occasions de placement Les titres dont la disponibilité est limitée devraient être répartis équitablement entre les clients admissibles, sans favoriser les intérêts d'un conseiller ou d'un client particulier.	Les titres sont proposés aux clients à des conditions fixées par les émetteurs, les exigences réglementaires et nos politiques et procédures relatives à l'équité de la répartition. Tous les titres ne sont pas accessibles à l'ensemble des clients. Patrimoine Richardson a mis en place des politiques et des procédures visant à garantir, dans une mesure raisonnable, l'équité dans la répartition des occasions de placement entre ses clients. La répartition des opérations se fait selon des critères justes, raisonnables et équitables pour l'ensemble des clients.
Pratiques de négociation inappropriées Un conflit d'intérêts peut survenir si nos conseillers se livrent à des pratiques de négociation contraires à l'éthique ou inappropriées, qui leur sont profitables sans être dans l'intérêt supérieur du client.	Il est interdit à nos conseillers de se livrer à des pratiques de négociation manipulatrices et trompeuses qui donnent une image fausse ou inexacte d'une activité de négociation, ou qui augmentent ou diminuent artificiellement le cours vendeur ou le prix de vente au détriment de nos clients. Les conseillers ne peuvent pas effectuer de transactions sur la base de renseignements non publics sensibles dont ils auraient connaissance. Il est également interdit à nos conseillers d'utiliser leur connaissance des opérations des clients à leur propre profit, pratique connue sous le nom d'antétransaction ou d'opération en avance sur le marché. Ces interdictions sont mises en œuvre au moyen de politiques et procédures, de formations et d'un suivi continu.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
Conflits d'intérêts entre clients Des conflits d'intérêts peuvent survenir entre clients, car la divergence de leurs priorités et de leurs intérêts peut rendre difficile une résolution simultanée dans l'intérêt supérieur de chacun.	Patrimoine Richardson a mis en place des politiques et des procédures visant à traiter les conflits d'intérêts entre clients et à garantir qu'ils soient résolus de manière équitable et transparente.
Opérations financières personnelles Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsqu'un conseiller réalise des opérations financières personnelles, directes ou indirectes, avec un client. De telles opérations peuvent influencer sur la capacité du conseiller à fournir des conseils impartiaux et entraîner le risque que celui-ci fasse passer ses propres intérêts avant ceux du client.	Il est interdit à nos conseillers de prêter ou d'emprunter de l'argent à des clients, ou encore de recevoir de leur part une garantie sur un emprunt d'argent ou d'autres actifs. Il est également interdit aux conseillers d'investir conjointement avec des clients ou d'acheter un actif à un client sans autorisation préalable. Il est également interdit à nos conseillers d'exercer un contrôle ou une autorité complète sur les affaires financières d'un client (par exemple, en agissant à titre de mandataire, exécuteur testamentaire, liquidateur de succession ou fiduciaire). Sauf lorsque le client est un proche du conseiller et que l'arrangement a été préalablement approuvé par nos soins, ces interdictions sont mises en œuvre au moyen de politiques et procédures, de formations et d'un suivi continu.
Activités extérieures Votre conseiller est tenu d'exercer toutes ses activités canadiennes liées aux valeurs mobilières par l'intermédiaire de Patrimoine Richardson. Si votre conseiller propose d'autres produits et services, comme des produits d'assurance, il s'agit d'activités externes à son inscription au sein de Patrimoine Richardson (appelées « activités extérieures »). Les activités extérieures comprennent notamment le fait de siéger au conseil d'administration ou d'occuper un poste de direction au sein d'une autre entité, de participer à des organismes sportifs, communautaires	Toutes les activités extérieures exercées par nos conseillers doivent faire l'objet d'une approbation préalable, en tenant compte des risques de conflits d'intérêts existants ou potentiels. Les conflits d'intérêts qui ne peuvent être résolus dans l'intérêt supérieur du client ne sont pas autorisés, ce qui oblige le conseiller à renoncer ou à mettre fin à l'activité externe, sous peine de perdre son inscription au sein de Patrimoine Richardson. Les activités externes sont étudiées au cas par cas, en tenant compte de tous les conflits d'intérêts existants et potentiels. Nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune garantie et

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
ou religieux, de poursuivre des intérêts personnels ou de détenir une participation dans une société privée. Les activités extérieures peuvent créer des conflits d'intérêts si elles compromettent la capacité du conseiller à fournir des conseils impartiaux dans l'intérêt supérieur du client, s'il est rémunéré pour ces activités, si elles accaparent trop de temps, si elles peuvent créer de la confusion chez les clients, ou en raison de la nature du poste occupé et de son degré d'influence.	déclinons toute responsabilité à l'égard des activités externes de votre conseiller.
Cadeaux, gratifications et invitations Les cadeaux, gratifications ou invitations d'une valeur non négligeable reçus par les conseillers de la part d'émetteurs, de sociétés de fonds communs de placement ou de partenaires de recommandation peuvent créer un conflit d'intérêts, en influant, ou en donnant l'impression d'influer, sur leur capacité à formuler des recommandations de placement impartiales. L'échange de cadeaux entre le conseiller et le client peut également soulever des soupçons de conflits d'intérêts, de favoritisme ou d'une obligation future de la part du client ou du conseiller.	Nous avons mis en place des politiques et des procédures interdisant à nos employés et à nos conseillers, ainsi qu'à leurs proches, d'accepter ou d'offrir des cadeaux, des gratifications ou des invitations d'une valeur non négligeable, y compris des articles ou des activités promotionnelles, à des clients, des émetteurs de produits, des sociétés de fonds communs de placement ou des partenaires de recommandation.
Locaux partagés Patrimoine Richardson est susceptible de partager ses locaux avec des sociétés affiliées. Cela peut être source de confusion et d'incertitude quant à l'entité avec laquelle vous traitez.	En vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières, Patrimoine Richardson est tenue de déclarer ses relations avec les sociétés affiliées et liées avec lesquelles elle partage ses locaux. Patrimoine Richardson et ses conseillers peuvent partager des locaux avec d'autres membres du groupe iA Groupe financier, notamment les filiales de Patrimoine Richardson, à savoir : • Richardson Wealth (USA) Limited • Services d'assurance Patrimoine Richardson Limitée

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
	• Bureau de gestion de patrimoine familial de Richardson limitée Patrimoine Richardson veille à ce que les activités de toutes les entités partageant les mêmes locaux restent séparées, et à ce que les renseignements de chacune d'elles restent confidentiels à l'égard des autres.
Plaintes des clients et erreurs Patrimoine Richardson peut se trouver face à un conflit d'intérêts potentiel lorsqu'elle traite une réclamation ou corrige une erreur, car elle pourrait le faire dans son intérêt supérieur plutôt que dans celui du client.	Patrimoine Richardson s'engage à traiter toutes les réclamations de manière équitable et raisonnable, conformément à nos procédures de traitement des plaintes, et à corriger les erreurs conformément à notre politique de correction des opérations. Nous examinons toutes les réclamations des clients et y donnons suite. Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous pouvez porter votre plainte auprès de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement ou l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI).

Réservé aux clients de nos programmes de comptes gérés

Le tableau ci-dessous présente les conflits d'intérêts importants réels, potentiels ou perçus qui s'appliquent à notre relation avec vous si vous ouvrez un compte géré et en explique la nature et la portée, notre façon de les traiter, les répercussions qu'ils pourraient avoir ou les risques qu'ils pourraient représenter pour vous.

Le conflit d'intérêts important et comment il vous touche	Comment nous gérons le conflit d'intérêts
Programme de comptes gérés et mandats de sous-conseillers Certains de nos comptes gérés offrent aux clients un accès indirect à des sous-conseillers approuvés qui peuvent leur fournir des recommandations de placement. Choisir d'inclure des sous-conseillers affiliés dans ces programmes crée un conflit d'intérêts, car Patrimoine Richardson et ses sociétés affiliées peuvent recevoir un revenu total plus élevé en faisant appel à des sous-conseillers affiliés plutôt que des sous-conseillers non affiliés.	Si vous ouvrez un compte géré, vous pouvez, avec l'accord de votre conseiller, sélectionner un ou plusieurs sous-conseillers et mandats. Votre conseiller ne gagne pas une commission plus élevée si vous choisissez un sous-conseiller affilié plutôt qu'un sous-conseiller tiers.
Exercice des droits de vote Si vous ouvrez un compte géré, votre conseiller sera chargé d'exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus dans votre compte, y compris les titres d'émetteurs liés ou associés. Ce droit de vote crée un conflit d'intérêts potentiel, car nous pourrions l'exercer dans notre intérêt supérieur plutôt que dans celui de nos clients. Lorsque nous votons pour le compte d'un groupe de clients, nous pouvons également être tentés de voter dans l'intérêt supérieur de certains clients, mais pas de tous.	Afin de limiter ce conflit d'intérêts, nous faisons appel à un prestataire tiers spécialisé dans le vote par procuration, qui exerce les droits de vote rattachés aux titres détenus dans nos comptes gérés. Ce prestataire fonde ses décisions de vote sur les lignes directrices émises par un chef de file indépendant spécialisé dans les services de conseil en vote par procuration et de gouvernance. Même si nous nous réservons la possibilité de ne pas suivre les recommandations formulées par ce prestataire tiers, nous nous en remettons généralement à celles-ci.

La présente communication sur les conflits d'intérêts sera également publiée sur notre site Internet à l'adresse PatrimoineRichardson.com. Pour toute question, veuillez communiquer avec notre chef de la conformité au 1.866.263.0818.

Patrimoine Richardson est une filiale d'iA Société financière inc. et n'est pas affiliée à James Richardson & Fils Limitée. Patrimoine Richardson est une marque de commerce de James Richardson & Fils Limitée, et Patrimoine Richardson Limitée est un utilisateur autorisé de ces marques. Patrimoine Richardson Limitée, membre du Fonds canadien de protection des investisseurs.